REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHÔNE

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **9 mars 2009**

Délibération n° 2009-0644

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Accompagnement à la création de coopératives d'habitants - Attribution d'une subvention à l'association Habicoop

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission habitat

Rapporteur : Monsieur Brachet

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 27 février 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 10 mars 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mme Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bocquet, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Muet, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Pillonel, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Jacquet), M. Vesco, Mmes Bab-Hamed (pouvoir à Mme Pierron), Baume (pouvoir à Mme Chevallier), Dagorne (pouvoir à M. Gignoux), MM. Fleury (pouvoir à Mme Vullien), Galliano (pouvoir à M. Bouju), Genin (pouvoir à M. Albrand), Giordano (pouvoir à M. Coste), Mmes Levy (pouvoir à M. Havard), Pesson (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Plazzi (pouvoir à M. Le Bouhart), Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Lambert), Terracher (pouvoir à M. Chabrier), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Yérémian (pouvoir à M. Barthelémy).

Absents non excusés : M. Arrue, Mme Bonniel-Chalier, MM. Deschamps, Imbert Y, Kabalo, Louis, Morales.

Séance publique du 9 mars 2009

Délibération n° 2009-0644

commission principale :	urbanisme
objet :	**Accompagnement à la création de coopératives d'habitants - Attribution d'une subvention à l'association Habicoop**
service :	Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission habitat

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 février 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Les coopératives d'habitants constituent des formes de logement innovantes, alternatives au logement privatif et au logement social. Elles reposent sur une série de principes qui permettent de les intégrer au champ de l'économie sociale et solidaire et de les inscrire dans une logique de développement durable, au rang desquels :

- la propriété commune du bien immobilier : chaque coopérateur possède des parts du bien immobilier et dispose d'une voix : il est locataire individuellement de la coopérative et en même temps gestionnaire du bien et de la coopérative,
- la mutualisation de services : buanderie, locaux communs, etc.,
- la recherche d'harmonie entres modes d'habitat, modes de vie et environnement : les habitants s'engagent fortement dans la gestion des espaces communs, les relations de voisinage, les économies d'énergie,
- le souci d'une mixité sociale, culturelle et intergénérationnelle : à titre d'exemple, le projet des Maisons Neuves à Villeurbanne comporte 11 PLS et 4 PLAI pour 10 coopérateurs dont un est bailleur.

L'association Habicoop a pour objectif d'aider la création et le développement de ce type de projets immobiliers collectifs et de favoriser l'existence d'un réseau des coopératives d'habitants en vue d'une promotion de ce nouveau mode d'habiter. Elle accompagne actuellement trois groupes de personnes constitués à Villeurbanne, la Duchère et Confluence.

L'enjeu de son action est tout à la fois la valorisation d'initiatives citoyennes concertées et la constitution d'une alternative pour l'accès au logement.

La Communauté urbaine a inscrit son appui à la constitution de coopératives d'habitants :

- dans son plan de mandat,
- dans son Agenda 21,
- dans son programme local de l'habitat (PLH).

Ainsi, la Communauté urbaine s'engage à titre expérimental et au cas par cas, à soutenir les projets d'habitat coopératif accompagnés par Habicoop et à contribuer à la modélisation de ces expérimentations.

Afin de soutenir le travail d'accompagnement et de modélisation, il est proposé que la Communauté urbaine s'engage à soutenir Habicoop, sur l'ingénierie et l'accompagnement des groupes d'habitants, avec une subvention de 15 000 € par an sur trois ans, à compter de 2009 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le principe de faciliter, à titre expérimental, au cas par cas, la réalisation de projets d'habitat coopératif accompagnés par l'association Habicoop,

b) - le principe d'un soutien de la Communauté urbaine aux actions d'ingénierie et d'accompagnement des groupes d'habitants par Habicoop pour les années 2009, 2010 et 2011, sous forme d'une subvention de fonctionnement annuelle de 15 000 € nets de taxes,

c) - le versement d'une subvention de 15 000 € à l'association Habicoop au titre de l'exercice 2009.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention de partenariat avec l'association Habicoop.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2009, 2010 et 2011 - compte 657 480 - fonction 72 - opération n° 0853.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 mars 2009.